

## Témoignage de Madame Nadine Jung, avocate

### Mgr Pierre Raffin, un évêque et un Père....

Ma rencontre avec Mgr Raffin a d'abord été personnelle, ecclésiale. Il m'a accompagnée dans mon cheminement de foi. Son affection à mon égard est indélébile. Son départ, le 2 février, est un signe providentiel. Je serai en communion depuis Jérusalem lors de ses funérailles le 8 février. Quelle joie d'avoir pu fêter en sa présence les 20 ans de la Communauté de paroisses Cœur Immaculé des Hauteurs de Spicheren, le 28 mai 2023, où il a présidé la messe avec beaucoup d'émotions.

Mgr Raffin m'a demandé d'assister le diocèse comme avocat dès 2009. Cinq années durant lesquelles je l'ai régulièrement côtoyé. Les affaires temporelles ne sont pas toujours des plus faciles, mais c'est un homme qui s'est investi pour le diocèse, qu'il a porté jusqu'au bout de sa mission d'évêque.

J'ai particulièrement apprécié son engagement au soutien du Concordat et à sa modernisation. Je le cite : « *Parler du Concordat, c'est donc parler d'une réalité vivante, le texte fondateur suscitant à chaque époque des réponses appropriées à des questions nouvelles* » (Postface *Le Bicentenaire du Concordat* – colloque des 10 et 11 septembre 2001).

Combien de fois, lors de nos échanges, il me disait : « *Ce qui est légal n'est pas forcément moral* » !

Nous avons mis en chantier de nombreux projets qui sont aujourd'hui concrétisés. On peut rappeler le récent décret du 24 octobre 2023, qui apporte modification du décret sur les Fabriques de 1809, initié dès 2010, mais surtout un travail qui tenait à cœur de Mgr Raffin : la place des laïcs dans le diocèse de Metz. Il écrivait, en préambule des premières dispositions sociales à la curie : « *Les services de l'évêché sont confiés pour l'essentiel à des fidèles laïcs qui ne consacrent à cette tâche que le temps de leur vie professionnelle. Il est heureux qu'il en soit ainsi et il est, de ce fait, normal de se conformer à la réglementation prévue pour ceux qui exercent une profession salariée* » (préambule des premières dispositions appliquées à la curie – juin 2002).

À l'instar de Robert Schuman, Mgr Raffin a su manier, en terre concordataire, le religieux et le politique pour ouvrir des perspectives plus sereines et faire du principe de laïcité l'allié d'une paix sociale toujours à construire !